



Lors du conflit du printemps 2016 (aménagement du temps de travail, emploi, salaires), la CGT portait la reconnaissance des trimestres d'apprentissage dans ses revendications. 9003 cheminots, ex-apprentis sont ou seront concernés. La Fédération CGT des Cheminots se bat pour faire évoluer positivement ce dossier.

RECONNAISSANCE DES TRIMESTRES D'APPRENTISSAGE

Ce sujet percute de manière négative et inadmissible de nombreux ex-apprentis. En effet, l'employeur SNCF a bénéficié d'exonérations de la cotisation retraite, mises en place par le Gouvernement Barre (1978), poursuivies jusqu'en 2008. En conséquence, quasiment tous les apprentis ne valident qu'entre 3 et 5 trimestres pour 8 travaillés.

Les conséquences sont lourdes en termes de décote lors de la liquidation de la pension.

La CGT, qui se bat depuis des années, a écrit à la Direction le 08 juin 2016.

La demande portait sur 3 points :

1. **45 % des ex-apprentis ne bénéficient pas de la majoration salariale liquidable (MST3)** à partir de 55 ans (50 ans pour les conducteurs), leur situation doit être corrigée. **La Direction fera partir un courrier début juillet** pour rappeler les droits de ces cheminots.
2. Des trimestres, suite à des pertes de données ou erreurs de transmission, sont injustement invalidés, il faut aider les ex-apprentis. Un document de travail, notice et explication technique, a été construit : les cheminot-e-s des Agences Paie et Famille peuvent réaliser une attestation et reconstituer les 2 années d'apprentissage.
3. **Le Gouvernement a permis le rachat de 4 trimestres au coût de 1276 Euros. Pour la CGT, l'entreprise doit prendre en charge ce rachat** (c'est elle qui a bénéficié d'exonérations).

La Direction annonce qu'elle est d'accord pour la mise en place d'une mesure. Cela se fera dans le cadre d'une négociation et d'un accord spécifique au cours du second semestre 2016. Toutefois, elle invoque la situation de l'emploi (sous-effectif réel) pour tenter de repousser toute mesure immédiate.

Ce dossier peut comporter des avancées significatives car aucun cheminot ne doit être oublié.

Après nos actions auprès du Ministère et de la Direction de la SNCF, l'action porte ses fruits ! Ce dossier revendicatif est la preuve que la détermination, le suivi et l'argumentation de la CGT, sa capacité à mobiliser peuvent bouger les murs étroits de l'accompagnement de la déréglementation.

La conclusion reste encore à être gagnée, les cheminots doivent rester en vigilance active avec la CGT !

